

Service national universel

Le SNU ne se raconte pas, il se vit !

La mission d'engagement

RENDEZ-VOUS SUR :
snu.gouv.fr
POUR VOTRE INSCRIPTION !



La mission d'engagement c'est quoi ?

C'est la **troisième étape** (facultative) qui conclut le **SNU**. Elle vous permet de vous investir au service de l'**intérêt général** grâce à des dispositifs d'engagement déjà existants.

L'engagement correspond aux **différentes formes d'investissement** possibles, contribuant au **bon fonctionnement de la société**. Il peut se présenter sous plusieurs formes : participation électorale, bénévolat, volontariat, etc.



Pour qui ?

La mission d'engagement s'adresse à tous les **jeunes français de 16 à 25 ans, y compris ceux qui n'ont pas effectué les 2 premières étapes du SNU**.

Combien de temps ?

Cette étape doit durer **3 mois minimum et peut aller jusqu'à 1 an**.

Avec quels dispositifs ?

Plusieurs dispositifs et programmes existent pour s'engager : service civique, corps européen de solidarité, jeunes sapeurs pompiers volontaires, gendarmerie nationale, réserves des Armées, volontariat à l'international, etc.



Les objectifs

Cette troisième étape est l'opportunité de **participer à la création d'une société fraternelle et solidaire**. Comme pour la deuxième étape, c'est aussi un moyen de renforcer l'**orientation** et l'**accompagnement** des jeunes dans la construction de leur parcours professionnel.

Comment s'y prendre ?



- Choisissez le dispositif d'engagement qui vous convient (**rendez-vous sur snu.gov.fr ou dans une structure IJ pour plus d'informations**),
- en fonction du dispositif choisi, la structure validera votre dossier pour que vous puissiez effectuer votre mission,
- à la fin de la mission, **renseignez les éléments de votre dossier sur snu.gov.fr pour « valider l'étape 3 »**.